Pour plus de qualité et de durabilité dans les acquisitions publiques

Entre autres entités, les communes sont tenues de lancer un appel d'offres public pour tout contrat de services, de livraison et de construction dont la valeur dépasse un certain seuil. L'acquisition de produits et de services innovants peut mener à des solutions qui ménagent les ressources. L'association Ecoparc soutient les élus dans l'intégration du développement durable (DD) au sein des communes.

Les bases légales sont inscrites dans la loi et l'ordonnance fédérales sur les marchés publics, qui mettent en œuvre l'accord de l'OMC (AMP 2012) à l'échelon national. La LMP et l'OMP révisées sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021.

Nouveau paradigme

La nouvelle loi vise les buts suivants: une utilisation de l'argent public qui soit économique et durable; la transparence des procédures d'adjudication; l'égalité de traitement et la non-discrimination des soumissionnaires; une concurrence efficace et équitable entre les soumissionnaires. Dorénavant, l'achat public doit être durable! Il s'agit de favoriser une utilisation des deniers qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables (art. 2 LMP révisée). Pour ce faire (art. 41 LMP révisée), les marchés publics seront adjugés aux soumissionnaires ayant présenté l'offre la plus avantageuse, alors que jusqu'ici, la procédure d'adjudication privilégiait l'offre la plus avantageuse économiquement (art. 21 anc. LMP).

Des intentions à l'action

Dans la plupart des communes, les sensibilités et procédures sont rarement harmonisées entre les services les plus concernés (travaux publics, bâtiments, économats…), et les démarches sont le plus souvent partielles et non systématiques. En particulier, le poids des critères de DD ou de responsabilité sociale des entreprises (RSE) est encore trop faible. Il reste imprégné par les craintes des recours sur des critères qui ne seraient pas suffisamment précis ni objectivement mesurables. Mais la Confédération s'est engagée en faveur d'une collaboration et d'une coordination étroites à tous les niveaux de l'Etat fédéral, afin que les réglementations en matière de marchés publics en Suisse soient mises en œuvre de manière aussi harmonisée que possible.

Le rôle des communes

On peut conseiller aux personnes élues – et à leur personnel responsable – d'oser affronter cette question d'autant plus sereinement qu'il existe aujourd'hui des outils en libre accès pour les accompagner. En s'en inspirant, elles peuvent mettre en place une grille d'appréciation objective et préparer les processus et procédures à suivre dans l'évaluation des soumissionnaires. Novices ou non, elles trouveront de nombreuses réponses concrètes dans le Guide romand sur des marchés publics. Curieuses et proactives, elles contribueront alors à choisir des solutions innovantes et avantageuses, axées sur la durabilité et la qualité. Actuellement, 80 % des bénéficiaires des webinaires (voir encadré) viennent des entreprises. Il est temps – avant que cela devienne une contrainte – que l'exemplarité de l'Etat dans les achats publics soit comprise comme une priorité.

Informations recueillies auprès de
Leila Pamingle, directrice, www.ecoparc.ch

En 2021, Ecoparc a organisé plusieurs webinaires gratuits pour échanger sur les marchés publics sous l'angle du développement durable et soutenir les services demandeurs et les soumissionnaires, en particulier les PME, dans leurs démarches. Parmi les outils présentés:

> Le guide romand des marchés publics: **vd.ch** > themes > etat-droit-finances > marches-publics
> La plateforme de connaissances sur les achats publics durables: **pap.swiss**
> Le guide des achats professionnels responsables (illustration): **achats-responsables.ch**
> Le service d'information sur les labels environnementaux et sociaux: **labelinfo.ch**